

ACCUSATIONS INFONDEES

Monsieur le Directeur.

J'ai lu tout récemment l'interview du ministre chargé des Droits de l'Homme que votre hebdomadaire a publiée dans son n° 195 daté du 13 octobre 1995.

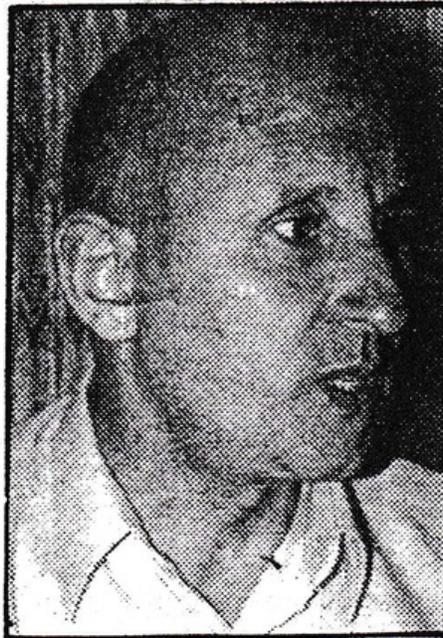
Je rejette et dénonce vigoureusement toutes les accusations dont j'étais l'objet et vous envoie ci-joint les éclaircissements nécessaires concernant ce sujet, vous demandant de les publier selon les dispositions juridiques en la matière.

Veuillez Monsieur le Directeur agréer mes sincères remerciements.

Dans le n°195 de Maroc Hebdo, publié le 13.10.1995, messieurs Mansour, Hachimi Idrissi et Chankou ont interviewé le ministre chargé des Droits de l'Homme monsieur Mohamed Ziane qui, sans aucune réserve, s'est acharné à m'attaquer par des accusations inventées de toutes pièces que même François Pedro, auquel le ministre s'est référé ne m'a jamais attribuées.

Monsieur Ziane prétend que lors des événements de Skhirat (1971), j'ai été armé d'un fusil-mitrailleur de 30 kg, et que d'une rafale de balles, j'ai tué 56 personnes.

Abstraction faite de ces



• Ahmed Marzouki

propos diffamatoires qui visent sans aucun doute, à justifier l'enlèvement dont j'ai été victime, le 20 juillet 1995, et que le ministère a qualifié de "choc émotionnel nécessaire". Ces accusations visent et également à donner de moi l'image d'un horrible sanguinaire, j'insiste pour éclaircir les choses suivantes:

1°) Les rapports de la gendarmerie, de la police et de l'armée - que nul ne peut contester - attestent sans aucune équivoque que je n'étais pas armé d'un fusil-mitrailleur, mais plutôt d'un pistolet-mitrailleur. La différence entre l'un et l'autre est énorme.

2°) Les mêmes rapports - qui sont aussi des preuves irréfutables - attestent que j'ai remis à la gendarmerie

des chargeurs desquels n'était partie aucune balle.

3°) Il existe - fort heureusement - des personnes qui sont encore en vie et qui sont prêtes à témoigner que pendant ce jour-là, grâce à la miséricorde de Dieu, mon humble personne est parvenue à les sauver d'une mort certaine.

4°) La peine prononcée contre moi au tribunal et qui était de 5 ans, est on ne peut plus une preuve éclatante contre les accusations infondées du ministre: comment un homme pourrait-il n'être condamné qu'à 5 ans alors qu'il aurait abattu froidement 56 personnes au vu et au su de tout le monde?

5°) Tous ceux qui ont lu "Échec au Roi" affirment que l'écrivain ne m'a jamais attribué de telles accusations.

Et sans rentrer dans les détails des mensonges concernant les milliards que j'aurai revendiqués comme indemnisation, ni même discuter ce que signifie la force de la chose jugée, qui est considérée comme l'un des principes élémentaires de la Loi, j'affirme en cette occasion que je conserve mon droit de poursuivre le ministre en justice. ■

Ahmed Marzouki